

Au 22/08/2021, en Charente, 61.3% des enfants de 12 à 17 ans ont reçu une 1^{ère} dose ; 30.7% ont reçu un schéma complet de vaccination.

Si vous le souhaitez, les collèges et lycées organisent une vaccination des enfants de plus de 12 ans (à la date du vaccin). Une équipe mobile du centre de vaccination de Lunesse se déplacera au collège : le 24/09/2021 puis le 18/10/2021 (confirmation par convocation papier à venir).

Pour toutes questions relatives à la vaccination, vous pouvez consulter le site du ministère des solidarités et de la santé ou vous renseigner auprès de votre médecin ou de votre pharmacien. <https://solidarites-sante.gouv.fr/grands-dossiers/vaccin-covid-19/>

La personne ne doit pas avoir eu d'autres vaccins de réalisé dans les 15 jours précédents et ne pas en faire faire dans les 15 jours suivants. Elle ne doit pas être cas contact et doit préciser au mieux les antécédents médicaux notamment les allergies.

La vaccination des collégiens en bref :

Un document à fournir à votre établissement (au secrétariat **avant le 08/09/2021**) :

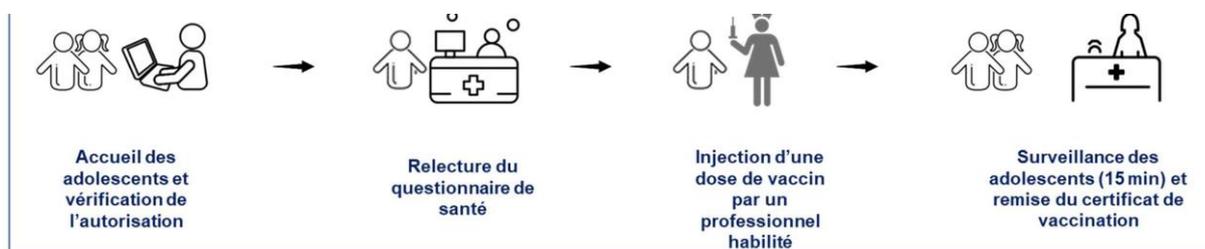
- L'autorisation à la vaccination (une autorisation par personne)

Les documents à apporter directement pour chaque injection :

- Le questionnaire de santé avec le numéro de sécurité sociale d'un des parents et, pour les mineurs de 16 ans et plus qui en possèdent une, la carte vitale de l'élève
- Une photocopie ou photo de la carte vitale d'un des parents
- Si votre enfant a déjà été infecté par le covid-19, la copie du test positif

Attention, toute absence de document rendra la vaccination impossible.

Le parcours vaccinal des collégiens



Nous restons à votre écoute. Cordialement.

Le Principal, M. Missou